



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 25 Juin 2013****DOSSIER N° 9 :****CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION ENTRE LA VILLE DU
BOUSCAT ET L'ASSOCIATION
POINT RENCONTRE**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 33****Absent : 0****Excusés : 2**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :**Secrétaire** : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**DOSSIER N° 9 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE
DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION POINT RENCONTRE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

L'association bordelaise « Point Rencontre » assure une permanence tous les samedis après-midi au Bouscat sur le site de La Charmille. « Cette association créée en 1986 fait partie de la Fédération Française des Espaces de Rencontre pour le maintien des relations enfants-parents qui regroupe environ 130 lieux en France.

Cet espace est un lieu d'accès au droit des enfants et de leur père, leur mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite accordé par décision de justice. Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. Il permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.

Le Point-Rencontre compte 13 salariés pour un budget annuel d'environ 118 000 euros. Il bénéficie du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, du Ministère de la Justice et du Conseil Général de la Gironde.

Compte-tenu de la démolition prochaine du bâtiment de la Charmille, et après de nombreuses recherches en concertation avec l'association, la commune du Bouscat a proposé à celle-ci une relocalisation dans l'enceinte des bâtiments des Accueils de Loisirs Sans Hébergement dans le Parc de la Chêneiraie. Ce site correspond aux besoins de l'association notamment en termes de sécurisation des espaces et a recueilli un avis favorable du Conseil d'Administration de l'association.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux. Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par reconduction expresse par période de trois ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt local que représente l'association, notamment en matière de soutien à la parentalité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Accepte la mise à disposition des locaux susmentionnés au profit de l'association « Point Rencontre » dans les conditions fixées dans la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET